

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 23
Date de convocation : 25/01/2024

**DELIBERATION N°06
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 7 FEVRIER 2024**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Alex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET, MM. Daniel GILLES et Jacques LADEGAILLERIE
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :
Mme Dominique MARCON, MM. Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD, André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Jean-François FAURE (suppléant), Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET et Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN et MM. David ARNAUD

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. David BOUVIER et Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON et Franck MONGE

Communauté de communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET et Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. David GARAYT et Jean SERRET

OBJET : PROJET DE NOUVEAUX LOCAUX - DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FONDS VERT "METTRE EN ŒUVRE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS"

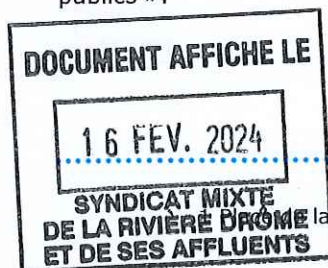
Le Président rappelle le plan financement pour le projet de siège administratif du SMRD acté par délibération du comité syndical en date du 24 mai 2023.

Il rappelle que ce projet prévoit la rénovation d'un ancien bâtiment, acquis en juin 2023 auprès de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, avec qui a été conclue une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux.

Ce projet, d'un coût prévisionnel global de 1 139 739 € HT, comprend une part de travaux de rénovation énergétique (et de coûts afférents : maîtrise d'œuvre et imprévus) qui peuvent désormais être évalués, grâce à l'Avant-Projet Définitif récemment remis par le cabinet d'architecte, à 255 728 € HT.

Il rappelle également que le Département de la Drôme apporte une aide à hauteur de 40% du montant HT.

Remplissant les critères exigés, le Président précise que ces travaux de rénovation énergétique sont également éligibles au titre du Fonds Vert « Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics ».



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à L'UNANIMITE :

- APPROUVE les plans de financement ci-dessus ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat des crédits au titre du fonds vert et de son volet « Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics »,
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER



